



Maison en indivision et mise sous tutelle

Par **Josol**, le **30/08/2016** à **14:22**

Bonjour,

Ma tante, sous tutelle, vient de décéder et n'avait pas d'enfants. Elle vivait en maison de retraite (depuis 11 ans) et n'avait que sa pension d'allocation handicapé pour payer.

La succession va être difficile, car les héritiers (14 frères et sœurs) ne se voient plus depuis plus de 20 ans et sont en mésentente. Certains sont décédés.

1- Le Département est-il propriétaire de sa maison ?

2- Faut-il que j'adresse un courrier à mes oncles et tantes pour le rachat (si ce n'est pas le Département)?

3- Les tantes et oncles décédés, dois-je écrire aux enfants ?

J'aime cette maison où j'ai tous mes souvenirs d'enfance, ma tante m'adorait et réciproquement.

Comment puis-je faire pour la racheter ??

Merci beaucoup pour vos réponses